

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1, Boulevard Lakanal
24000 PERIGUEUX

ARRETE

DU PRESIDENT

Le Président du Grand Périgueux

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'office de tourisme intercommunal et en particulier ses articles 4 et 5.

Considérant que le Président du Grand Périgueux, en vertu desdits statuts, a pouvoir de nomination des membres du collège des personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le secteur du tourisme local et du collège des représentants des professions et activités intéressées par le développement du tourisme.

Considérant qu'il convient de désigner aujourd'hui un représentant au sein de chacun de ces collèges afin de les compléter.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Désignation

Sont désignés dans les collèges du comité de direction de l'office de tourisme intercommunal les membres suivants :

- Personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le secteur du tourisme local.
 - M. Bruno HERVOUET, propriétaire restaurant Le Watson's Pub à Périgueux
- Collège des représentants des professions et activités intéressées par le développement du tourisme
 - Mme Christelle CHASSAGNE, Présidente du comité Régional du Tourisme

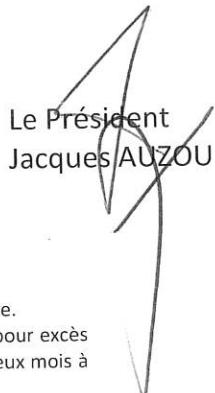
Article 2 – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ARR2020-110

Article 3 – Diffusions

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne.
- Madame la directrice de l'OTI.

Fait à Périgueux,
17 NOV. 2021



Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le : 17 NOV. 2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20211117-ARR2021051-AR

REÇU LE 12.11.2021

Madame Delphine LABAÏLS
Présidente
OT intercommunal du Grand Périgueux
9 bis place de Coderc
24000 PERIGUEUX

Bordeaux, le 27 octobre 2021

Objet : Nouvelle présidente

Madame la Présidente,

Lors de notre assemblée générale du 20 octobre dernier, Christelle CHASSAGNE, conseillère régionale de la Région Nouvelle-Aquitaine a été élue présidente du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT NA), succédant ainsi à Régine MARCHAND à ce poste.

Je vous prie de noter que c'est désormais Christelle CHASSAGNE qui représentera le CRT NA et siégera au sein de vos instances.

Jusqu'à présent le CRT Nouvelle-Aquitaine siège au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de votre organisme en qualité de Membre du collège institutionnel.

Vous voudrez bien nous confirmer que cette représentation est toujours d'actualité.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Antony DEMEL
Directeur général adjoint
Directeur général par intérim

